

**Swiss Forum on Conservation Biology
SWIFCOB 17, 10 février 2017, Berne**

Conserver ou modeler ?

Perspectives pour la biodiversité dans un contexte dynamique

Programme

**Keynotes et table ronde:
Résumés des interventions et CV**

Ces documents existent aussi en version allemande. Ils sont disponibles sous forme électronique sur le site internet du congrès: www.biodiversity.ch/swifcob17

Programme

Modération: Peter Lehmann, sanu future learning ag, Biel

9.00 SALUTATIONS, MOTIFS DU CONGRÈS

Daniela Pauli, Forum Biodiversität Schweiz
Markus Fischer, Universität Bern und Forum Biodiversität Schweiz

Es besteht Nachdenkbedarf!

André Stapfer, Hochschule für Technik Rapperswil

9.45 TRANSFORMATIONS DE LA RELATION HOMME-NATURE

Von der bedrohlichen zur bedrohten Natur

Martin Stuber, Historisches Institut der Universität Bern

Pourquoi protégeons-nous la biodiversité aujourd'hui?

Gérald Hess, éthique et philosophie de l'environnement, Université de Lausanne

10.30 CAFÉ

11.00 DE LA CONSERVATION AU MODELAGE

Naturschutz im Anthropozän

Christoph Küffer, Hochschule für Technik Rapperswil

Conserver un souvenir d'hier ou construire demain?

Pierre-Alain Oggier, Vex

Synthetischer Biodiversitätsschutz

Gernot Segelbacher, Albert-Ludwigs-Universität Freiburg i.Br. (D)

12.30 REPAS

13.15 DEVICES ACTUELLES ET FUTURES POUR LA NATURE ET LA BIODIVERSITÉ

World Café

Perspectives on nature in the EU

Henk van Zeijts, PBL Netherlands Environmental Assessment Agency, The Hague (NL)

Que signifient les nouveaux développements/idées pour notre compréhension de la nature et pour le développement de la protection de la nature et de la recherche dans ce domaine?

Input: Was schützt der Naturschutz? Anna Deplazes Zemp, Universität Zürich

Débat: Raffael Ayé (BirdLife Schweiz, Zürich), Markus Fischer (Universität Bern), Patrick Linder (Université de Genève), Pierre-Alain Oggier, Gernot Segelbacher (Albert-Ludwigs-Universität Freiburg i.Br.), Ursina Wiedmer (Fachstelle Naturschutz Kt. Zürich)

16.30 BILAN ET PERSPECTIVE

Bertrand von Arx, Direction générale de l'agriculture et de la nature du Ct. Genève
Daniela Pauli, Forum Biodiversität Schweiz

17.00 FIN DU CONGRÈS

Salutations, motifs du congrès

Daniela Pauli

Forum biodiversité suisse, SCNAT, daniela.pauli@scnat.ch

Daniela Pauli est biologiste et directrice du Forum biodiversité suisse de la SCNAT depuis 1999.

Peter Lehmann, sanu future learning ag, Bienne, plehmann@sanu.ch

Peter Lehmann est directeur de la sanu future learning ag à Bienne. Naturaliste de formation, il s'engage depuis 25 ans dans la formation d'adultes et travaille comme gestionnaire de formation, consultant et modérateur. Peter Lehmann assurera la modération lors du congrès.

Markus Fischer

Institut de botanique, Université de Berne, markus.fischer@ips.unibe.ch

Markus Fischer a étudié la physique et la biologie. Dans sa recherche, il met l'accent sur les causes et conséquences des changements de la biodiversité, l'écologie et l'évolution de plantes rares et invasives et sur la biologie de la conservation. Il occupe le poste de directeur de l'Institut de botanique et du Jardin botanique de l'Université de Berne, est co-chair de l'assessment sur la biodiversité d'Europe et d'Asie centrale de l'IPBES en cours et est président du Forum biodiversité suisse.

Un peu de réflexion s'impose

André Stapfer

Institut Landschaft und Freiraum, Haute école technique de Rapperswil, andre.stapfer@hsr.ch

La sauvegarde et la promotion d'espèces et de milieux menacés constituent la mission de la protection de la nature. Les ressources limitées obligent à fixer des priorités. La sélection des objets et des espèces à prendre en considération doit s'inspirer de critères sensés (p. ex., la liste des espèces prioritaires au niveau national, OFEV 2011). Nous sommes toutefois confrontés à un problème croissant : la plupart des objets priorités sont des produits d'une exploitation agricole traditionnelle, et bon nombre d'entre eux sont tributaires de jeunes stades de succession, pauvres en nutriments et riches en lumière. Etant donné les modes d'exploitations actuelles, la surfertilisation des écosystèmes, la diminution des marges de manœuvre financières du côté des pouvoirs publics, sans oublier le changement climatique et le reboisement de l'espace alpin, notre champ d'activité est devenu nettement moins « statique » qu'auparavant. Et le regard que nous portons sur la nature dont nous rêvons est de plus en plus un regard enjolivé tourné vers le passé. Car les surfaces fortement utilisées par l'homme, pauvres en nutriments et riches en structures, sur lesquelles s'est développée au fil des siècles la partie de la biodiversité qui intéresse aujourd'hui tout particulièrement la protection de la nature, se font de plus en plus rares. Et il est de plus en plus difficile et coûteux d'atteindre l'état souhaité.

Un peu de réflexion s'impose... notamment en ce qui concerne l'opérationnalisation de nos objectifs de protection de la nature. Plusieurs exemples montrent que nous avons déjà dû procéder à des modifications de priorités dans le passé en réaction à la dynamique créée par l'homme. Il est cependant urgent que nous vérifiions et que nous adaptions à l'avenir nos objectifs de protection – en particulier en ce qui concerne la liste des espèces prioritaires – de manière plus systématique et en anticipant davantage. Par exemple, « aucune espèce ne doit disparaître » n'est plus un objectif réaliste. Et nous devrions accorder davantage d'attention à certaines espèces moyennement fréquentes plutôt qu'à telle ou telle espèce thermophile rare. Ce qui pourra passer chez certains pour une capitulation, pourra aussi être considéré comme une optimisation, une amélioration de notre démarche.

André Stapfer enseigne l'écologie du paysage depuis 2013 ; il est aussi partenaire de l'Institut «Landschaft und Freiraum» de la Haute école de technologie de Rapperswil. Il est membre de la Commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage et représente les services cantonaux de protection de la nature et du paysage au sein du Forum Biodiversité. Avant son activité d'enseignant, il avait été, pendant plus de vingt ans, collaborateur et directeur du service de protection de la nature et du paysage du canton d'Argovie. Membre de divers groupes de travail de la Confédération, ancien président (et toujours membre) de la Conférence des délégués à la protection de la nature et du paysage (CDPNP), il a acquis au fil des années une connaissance approfondie de la politique suisse en la matière.

De la nature menaçante à la nature menacée

Martin Stuber

Institut d'histoire de l'Université de Berne, martin.stuber@hist.unibe.ch

Au cours des diverses ères énergétiques – société agricole (jusqu'en 1850), société industrielle (1850-1950), société de consommation (depuis 1950) –, l'utilisation des ressources naturelles et, partant, le rapport entre l'homme et la nature connurent une profonde mutation. Il fallut attendre le passage de la nature menaçante (famine et crises énergétiques, catastrophes naturelles), contre laquelle les sociétés humaines devaient se protéger, à la nature menacée, qu'il faut maintenant protéger de l'être humain, pour que s'établisse la polarité d'aujourd'hui entre les intérêts liés à l'utilisation de la nature et ceux liés à sa protection. Auparavant, c'était en général les mêmes acteurs qui se souciaient, d'une part, d'optimiser son exploitation et, d'autre part, de mieux comprendre ses ressources. Cette évolution sera illustrée par l'exemple des forêts et des zones humides.

Dans la société agricole, les forêts tout comme les zones humides figuraient parmi les biens communaux, qui faisaient l'objet d'une exploitation extensive et d'une réglementation collective, et qui s'avéraient indispensables à l'approvisionnement de la population locale. Lors de la transition vers la société industrielle, fondée sur l'importation de charbon, une bonne partie des biens communaux furent partagés et cédés à des propriétaires privés. L'intensification de l'exploitation qui en découla bénéficia du soutien déterminant de l'État fédéral créé en 1848 et de sa politique en matière d'environnement et de subventions. Au XIXe siècle, la multiplication des inondations, liées au déboisement des forêts de montagne, joua un rôle de catalyseur. Plusieurs étapes suivirent : d'abord, les grandes corrections fluviales (cours d'eau du Jura, Rhin alpin etc.), qui entraînèrent la transformation de zones humides jusque-là vouées à une exploitation extensive en zones agricoles intensives ; ensuite, la loi fédérale sur la police des forêts de haute montagne (1876), qui imposa la sylviculture durable et centrée sur le bois au détriment des multiples modes d'exploitation traditionnels de la société agricole. Lorsque des quantités gigantesques de pétrole bon marché furent exploitées au Moyen-Orient au milieu du XXe siècle, la société industrielle se transforma en société de consommation. L'évolution radicale de l'appropriation de la nature généra, d'une part, un boom de croissance unique dans l'histoire de l'humanité et, d'autre part, des effets secondaires non-intentionnels, qui constituent une menace pour la nature et l'environnement. En guise de réaction, un tournant écologique se produisit dans les années 1970, aussi bien dans la forêt que dans les zones humides, se concrétisant entre autre par la protection des marais, des projets de renaturation et la création de réserves forestières.

Martin Stuber est chercheur à l'Institut d'histoire de l'Université de Berne. Ses centres d'intérêts sont les regards sur l'économie, les réseaux de savants (p.ex. Albrecht von Haller), l'histoire des ressources naturelles (forêts, zones humides, plantes cultivées) et l'histoire de la propriété commune.

Pourquoi protégeons-nous la biodiversité aujourd'hui ?

Gérald Hess

Ethique et philosophie de l'environnement, Université de Lausanne, gerald.hess@unil.ch

Le concept de biodiversité s'inscrit au croisement de deux traditions. La première vise à développer une gestion durable des ressources naturelles ; la seconde cherche à préserver la nature sauvage. Aujourd'hui, le déclin accéléré de la biodiversité imputable aux activités humaines est un fait biologique incontesté. Les raisons qu'il y a désormais à protéger la biodiversité sont multiples, et elles se laissent aisément rattacher aux deux traditions précédemment identifiées.

Durant ces cinquante dernières années, la protection de la biodiversité s'est déployée de manière différente suivant des représentations sous-jacentes de ce que l'on considère comme une „bonne nature“. Ce rappel historique montre que les projets de conservation de la nature obéissent aujourd'hui à des objectifs divers. Pour connaître les raisons de protéger la biodiversité, il convient d'adopter une perspective plus systématique permettant de formuler des arguments capables de fonder une telle protection.

Il y a d'abord des raisons évidentes qui touchent aux conditions même de l'existence biologique de l'humain : la biodiversité assure à l'espèce humaine toute une série de services sans lesquels elle ne pourrait pas survivre (des services d'approvisionnement, de régulation, de support) et sans lesquels elle ne pourrait pas s'épanouir (des services culturels). À cela s'ajoute l'expérience affective, esthétique, spirituelle que procure l'existence de la nature à certaines occasions, une nature dont la disparition constituerait une perte inestimable.

À ces motifs de protection justifiables au nom d'un principe moral de justice, on peut ajouter un autre motif, moins évident celui-là. Les organismes, les espèces, les écosystèmes sont des réalités écologiques qui existent par elles-mêmes : ne méritent-elles pas ainsi d'être protégées pour elles-mêmes, comme une fin en soi plutôt que d'être seulement au service de l'espèce humaine ? Dans la mesure où ces entités, tout comme les humains, manifestent un bien qui leur est propre ou participent à une communauté dont l'homme fait partie, l'idée de prendre en compte ce bien ou cette communauté dans nos pratiques et nos décisions à l'égard de la nature semble moralement tout à fait raisonnable. Ce motif moral de protection de la biodiversité ne reposerait certes plus sur un principe de justice, mais sur la bienveillance, l'humilité et la solidarité.

Gérald Hess, philosophe et juriste, maître d'enseignement et de recherche en éthique et philosophie de l'environnement à l'Université de Lausanne, auteur de Éthiques de la nature, éd. PUF, 2013

Protection de la nature à l'ère anthropocène

Christoph Küffer

Institut Landschaft und Freiraum, Haute-école technique de Rapperswil, christoph.kueffer@hsr.ch

Dans un premier temps, j'examinerai la raison pour laquelle l'image actuelle de la *protection* de la nature – protection contre l'homme – est remise en question depuis plusieurs décennies. Ce modèle estime que des surfaces naturelles relativement intactes et peu exploitées constituent la base de la sauvegarde de la diversité spécifique, alors que le paysage cultivé intensif ne fait que compléter les milieux naturels. Aujourd'hui, les milieux naturels précieux subsistants sont trop petits et fragmentés pour pouvoir préserver une grande partie de la biodiversité. Il en résulte un besoin en un surcroît d'aménagement dans le cadre de la protection de la nature. Les milieux précieux doivent être entretenus de telle sorte qu'un maximum d'espèces incapables de survivre dans un paysage intensif puissent y trouver refuge. L'objectif consiste donc à maintenir par l'aménagement une densité artificielle d'espèces menacées sur une surface en fait trop restreinte et fragmentée. Le paysage cultivé, par ailleurs, doit devenir l'épine dorsale de la biodiversité. A cet égard, il ne suffit pas de concevoir la biodiversité comme un sous-produit des surfaces agricoles, forestières et urbaines. Il apparaît au contraire que tant la sauvegarde de la biodiversité que la garantie de la productivité économique et de la fonctionnalité écologique des paysages requièrent un revirement radical par rapport aux formes d'exploitation actuelles : l'aménagement de paysages cultivés écologiques sera de plus en plus vital. Le deuxième défi réside dans le fait que, contrairement à l'exploitation agricole intensive (principal facteur de menace jusqu'à présent), les nouvelles nuisances anthropogènes telles que le changement climatique, l'eutrophisation ou les espèces exogènes envahissantes ne s'arrêtent à aucune frontière. Même dans les zones de protection de la nature, certaines espèces ne sont plus protégées des influences négatives, et ce dans une mesure dramatique, comme le montre l'exemple du changement climatique. La biodiversité de demain devra par conséquent forcément survivre dans des conditions en grande partie déterminées par l'être humain. Soit nous acceptons l'évolution à venir (extinction d'espèces, prédominance d'espèces envahissantes), soit nous soutenons une biodiversité désormais anachronique (espèces et écosystèmes de paysages naturels et cultivés du passé) par l'entretien et le design naturel. La nouvelle proximité de l'homme et de la nature exigera aussi un changement de mentalité culturel et sociétal ; l'idée selon laquelle les biologistes de formation universitaire seraient les principaux experts de la protection de la nature, par exemple, est une idée dépassée. Nous ne pouvons savoir qu'ensemble ce qu'est une « bonne » nature et comment la gérer.

Dans un second temps, je parlerai des perspectives de protection de la nature qui s'offrent à nous si nous sommes disposés à concevoir aussi cette protection comme un aménagement. Il en résultera un espace de créativité pour de nouvelles idées et un plus large engagement. Nous découvrirons des zones d'ombre dans notre pensée, notamment en ce qui concerne l'importance de la biodiversité dans le milieu urbain. La protection de la nature pourrait devenir le centre d'intérêt de beaucoup, plutôt que la passion de quelques-uns. Chacun pourra participer et s'exprimer, et non seulement réaliser ce que d'autres auront conçu. Au lieu d'informations négatives, les expériences positives fondées sur des projets aboutis gagneront en importance. Nous apprécierons les espèces fréquentes plutôt que de déplorer les derniers individus d'espèces en extinction. Le regard nostalgique tourné vers le passé cédera la place à la recherche et à l'aménagement des paysages de demain. La valeur culturelle, émotionnelle et économique de la nature sera plus évidente si la nature la plus précieuse se trouve directement parmi nous. Enfin, il apparaîtra de plus en plus dans la nature faite par l'homme que la protection de la nature coûte cher et que nous en assumons la responsabilité.

Christoph Küffer est professeur d'écologie urbaine au département d'architecture paysagère de la Haute école technique de Rapperswil et privatdocent à l'EPF de Zurich. En tant qu'écologiste, il travaille avec des architectes paysagistes, des urbanistes, des environnementalistes et des spécialistes des sciences humaines et sociales ainsi que des artistes à l'élaboration de nouvelles stratégies de protection de la nature à l'ère anthropocène.

Conserver un souvenir d'hier ou construire demain ? Protection de la nature entre législation et science, la pratique.

Pierre-Alain Oggier

pa.oggier@bluewin.ch

La législation suisse en matière de protection de la nature a vu le jour à la fin du XX^e siècle en réaction aux destructions massives des grands systèmes naturels de l'étage collinéen: déforestation, drainage et endiguement, intensification agricole, infrastructures et urbanisation. Ses principes directeurs rationnels – conserver, reconstituer, remplacer – auraient été utiles au début du XIX^e siècle, quand la nature existait encore, pour limiter les dégâts et conserver des systèmes fonctionnels et choisis.

Il n'est pas surprenant que cette stratégie défensive, appliquée au XXI^e siècle à des lambeaux de nature résiduels moribonds, épargnés par hasard, ne puisse que ralentir la dégradation en cours. Par émotion, souci de sauvetage ou de punition, compléter cette pratique inadaptée par des mesures correctives, des normes standardisées, des outils de contrôle, des budgets d'urgence n'y changera rien. Plus de bureaucratie ne peut qu'accroître les coûts et la déception pour un résultat dérisoire.

La population humaine va encore étendre son emprise pour couvrir ses besoins de sécurité, de mobilité, de nourriture et d'habitat. La biodiversité, déjà en manque d'espace et de liberté, devra se contenter de moins. Il faut faire beaucoup, beaucoup mieux ! Pour rétablir la biodiversité perdue, en qualité (espèces) sinon en quantité (effectifs), il faut tenir compte de l'état de la nature réel et non rêvé, viser l'amélioration plutôt que la conservation, créer des structures compatibles avec le monde en construction plutôt que préserver les souvenirs d'un passé révolu, anticiper plutôt que réagir aux projets techniques, tester des solutions innovantes plutôt qu'appliquer des recettes formelles, suivre les réponses de la nature plutôt que lui imposer notre volonté; corriger nos erreurs plutôt que rejeter la faute sur les constructeurs seuls.

L'ampleur des budgets nécessaires et l'interaction des domaines concernés exigent une refonte des structures administratives et des financements, une révision des règles légales, un pilotage unifié et une planification de nouveaux écosystèmes de techno-nature pour intégrer la promotion de la biodiversité dans les inévitables et nécessaires projets techniques, économiques, agricoles, etc... au service d'une population humaine croissante.

Pierre-Alain Oggier est biologiste de formation, ornithologue par passion, protecteur de la nature autrefois engagé au comité ou président de diverses associations (contre l'autoroute, contre Hydro-Rhône, Pro Natura VS), membre fondateur du WWF VS, propriétaire d'un bureau conseil en protection de la nature, auteur d'un livre sur la faune du Valais, membre de la commission cantonale pour la protection de la nature, et actuellement élu communal et responsable nature à l'Office de construction des routes nationales du canton du Valais.

Protection synthétique de la biodiversité

Gernot Segelbacher

Wildtierökologie und Wildtiermanagement, Albert-Ludwigs-Universität Freiburg i.Br. (Allemagne),
gernot.segelbacher@wildlife.uni-freiburg.de

En dépit des vastes efforts entrepris, nous continuons de perdre de multiples espèces et de nombreux écosystèmes, et la diversité génétique des organismes décroît. Même si les efforts menés à l'échelle internationale (objectifs d'Aichi, p. ex.) sont censés enrayer l'appauvrissement de la diversité biologique, ces objectifs n'ont pas encore été atteints jusqu'à présent et la perte de milieux naturels persiste, et, avec elle, le recul de nombreuses espèces.

Les protecteurs de la nature s'interrogent par conséquent sur la manière d'endiguer ce processus, ainsi que de sauvegarder et de promouvoir la diversité biologique. En même temps, nous observons en biologie un progrès technologique fulgurant. Ainsi, aujourd'hui, nous pouvons non seulement obtenir rapidement et à bas prix des informations génétiques sur des organismes, mais le développement de nouvelles méthodes permet également depuis peu de modifier le patrimoine génétique à moindres frais et avec une grande précision. Il en a résulté l'émergence d'un nouveau domaine de recherche, la biologie synthétique. Il ne s'agit pas seulement de modifier génétiquement des systèmes biologiques existants, mais aussi de produire des systèmes artificiels totalement nouveaux.

Tandis que la protection pratique de la nature adopte souvent une démarche conservatrice, la biologie synthétique se traduit par de nombreuses approches expérimentales et inédites. Cependant, quasiment aucun échange n'a eu lieu jusque-là entre la protection de la nature et la biologie synthétique ; les deux disciplines opèrent dans leurs propres aires d'évolution. Pouvons-nous exploiter ces nouvelles méthodes de manipulation génétique pour résoudre des problèmes encore irrésolus concernant la protection de la diversité biologique ? Quels sont les risques et les opportunités liés à une telle approche ?

Mon intervention constituera un plaidoyer en faveur d'une communication plus intensive entre la protection de la nature traditionnelle et la biologie synthétique. Sur la base d'exemples sélectionnés, je montrerai en outre comment mettre au point des solutions applicables aux champs conflictuels de la protection de la nature, et ce par le biais d'approches synthétiques.

Gernot Segelbacher a étudié la biologie avec une spécialisation en zoologie, botanique et géologie. Dans son doctorat à Munich, il a étudié les méthodes génétiques pour la protection de la nature. Dans un post-doc à la station ornithologique Max Planck de Radolfzell, il s'est penché sur la génétique du paysage du grand tétras. Depuis 2005, il est enseignant et chercheur à l'Université de Freiburg (D) dans le domaine des méthodes génétiques dans la protection de la nature. Segelbacher est co-chair du Conservation Genetics Specialist Group de l'IUCN.

Nature : perspectives dans l'UE

Henk van Zeijts

PBL Netherlands Environmental Assessment Agency, The Hague, The Netherlands,
Henk.vanZeijts@pbl.nl

Les gens perçoivent la nature et y sont attachés de diverses manières. Les politiques en matière de biodiversité pourraient faire un meilleur usage des multiples perspectives de la nature et de leurs préoccupations par rapport à la nature. C'est nécessaire, car un engagement accru des citoyens et des entreprises est requis pour enrayer le déclin de la biodiversité. Pour l'étude Nature Outlook, PBL Netherlands Environmental Assessment Agency a exploré quatre perspectives ou projections en 2050, dans le but d'élaborer un futur agenda destiné aux politiques environnementales au-delà de 2020 au sein de l'UE et de ses pays membres.

L'utilisation de perspectives se justifie par le fait que l'élargissement du concept de nature peut susciter un plus grand engagement des citoyens et des entreprises dans des efforts dont la nature pourrait tirer bénéfice. Les perspectives couvrent un large éventail de valeurs concernant la protection de la nature et décrivent ce que les gens perçoivent dans la nature. Les quatre perspectives sont :

- *Strengthening Cultural Identity* – les gens se sentent liés à la nature et aux paysages locaux ;
- *Allowing Nature to Find its Way* – les gens apprécient les processus naturels dynamiques ;
- *Going with the Economic Flow* – la nature convient aux modes de vie individuels ;
- *Working with Nature* – les gens aspirent à une fourniture optimale et à long terme de services écosystémiques.

Ces perspectives structurent l'argumentation et fournissent de l'inspiration, mais elles ne devraient pas être considérées comme des plans d'avenir. Au contraire, le défi consistera à transcender les perspectives individuelles, à les combiner de façon à pouvoir concilier le souci de la nature avec d'autres objectifs sociétaux, et d'obtenir un large soutien sociétal en faveur de politiques de protection de la nature.

Cette approche a déjà été appliquée avec succès aux Pays-Bas (rapport de 2012). La version européenne a été établie à la demande du gouvernement néerlandais et sera publiée au début de 2017. Les perspectives de la nature pourraient s'expliquer dans une vision politique multi-facettes, en tenant compte du fait que les gens voient, perçoivent et définissent la nature de différentes manières. Non seulement dans le but de la préserver et de la protéger, mais aussi de l'exploiter, de la partager et d'en jouir.

Informations: <http://www.pbl.nl/natureoutlook>

Henk van Zeijts est agronome, diplômé de l'Université de Wageningen en 1990. Dans les années 1990, il a travaillé au Centre for Agriculture and Environment (CLM) d'Utrecht, sur des outils de mesures on-farm, sur des instruments financiers destinés à la politique environnementale et sur l'évaluation du cycle de vie. En 2000, il a rejoint le groupe d'évaluation et de prévision du National Institute for Public Health and the Environment (RIVM) de Bilthoven, s'intéressant tout particulièrement aux politiques nationales en matière d'engrais et de protection des cultures, ainsi qu'à la politique agricole commune de l'UE. Par la suite, ce groupe a intégré l'agence PBL (Netherlands Environmental Assessment Agency), située à La Haye depuis l'automne dernier. Henk van Zeijts est responsable de l'étude PBL Nature Outlook depuis 2014.

Que signifient les développements récents et les nouvelles idées pour notre compréhension de la nature et pour le développement de la protection de la nature et de la recherche dans ce domaine ?

INPUT POUR LA DISCUSSION : Que protège la protection de la nature ?

Anna Deplazes Zemp, Centre d'éthique de l'Université de Zurich, deplazes@ethik.uzh.ch

Ce bref exposé d'introduction présentera deux aspects de la nature qui jouent un rôle important dans la protection de la nature. Il s'appuiera sur la distinction faite par Dieter Birnbacher entre le « naturel génétique » et le « naturel qualitatif ». L'état naturel génétique se réfère à l'origine de l'objet, qui sera donc naturel s'il naît de manière naturelle. Le caractère naturel qualitatif décrit la constitution et l'apparition de l'objet, qui sera qualitativement naturel par rapport à son aspect, sa composition ou son fonctionnement. Ces deux aspects jouent un rôle important dans la protection de la nature. Dans le cas de la renaturation d'un ruisseau, l'état naturel qualitatif est prioritaire quant à la sauvegarde d'un milieu originel plutôt que l'état naturel génétique. Les deux aspects de la nature semblent combinables, si l'on protège la nature dans le cadre d'un processus actif et dépassant le simple objet passif. Cette idée pourrait être débattue au cours de la table ronde.

Anna Deplazes Zemp est biologiste moléculaire et bioéthicienne. Après un doctorat en biologie moléculaire et en biochimie, elle a poursuivi ses études dans le domaine de la philosophie (option éthique). Elle travaille depuis plusieurs années au Centre d'éthique de l'Université de Zurich sur divers projets relatifs à l'éthique environnementale, l'éthique technologique et l'éthique dans la recherche. Elle s'intéresse tout particulièrement aux questions ayant trait à la biotechnologie, à la responsabilité morale des scientifiques ainsi qu'aux questions d'équité dans le contexte des ressources génétiques.

DISCUSSION AVEC :

Raffael Ayé, BirdLife Suisse, raffael.aye@birdlife.ch

Dr Raffael Ayé dirige le programme de conservation des oiseaux chez BirdLife Suisse. Dans cette fonction, il travaille étroitement avec la Confédération (OFEV), les cantons et d'autres partenaires pour la mise en œuvre de plans d'action ou avec d'autres représentants d'Info Species dans des groupes d'experts de la Confédération pour le renforcement du concept de conservation des espèces en Suisse p. ex. Une part importante de son travail est la planification de projets, la recherche de fonds et le suivi des collaborateurs et responsables de projets mandatés pendant la mise en œuvre du projet. Les responsables de projets sont les intermédiaires avec le terrain: ils conseillent les agriculteurs, forestiers et autres acteurs sur la promotion des espèces d'oiseaux rares, des gentianales, reptiles, belettes et beaucoup d'autres espèces. Dans l'association de protection de la nature BirdLife, il a aussi l'occasion de travailler étroitement avec les protecteurs de la nature bénévoles des sections dans les communes. Raffael Ayé a un master en biologie de l'évolution et un doctorat en épidémiologie.

Markus Fischer, Institut de botanique, Université de Berne, markus.fischer@ips.unibe.ch

CV voir p. 3

Patrick Linder, Université de Genève, patrick.linder@unige.ch

Patrick Linder a étudié à l'Université de Bâle et décroché son doctorat sur la réplication de la bactérie Escherichia coli à l'Université de Genève. Il a passé trois ans comme postdoctorand à Gif-sur-Yvette en France avant de revenir en Suisse pour diriger un groupe de chercheurs juniors au Biozentrum à l'Université de Bâle. Depuis 2007 il est professeur au département de microbiologie et de médecine moléculaire de l'Université de Genève. Patrick Linder est président de la plate-forme biologie de l'Académie des sciences naturelles qui réunit sous un même toit la biologie moléculaire et organismique.

Pierre-Alain Oggier, Vex, pa.oggier@bluewin.ch

CV voir p. 8

Gernot Segelbacher, Université Freiburg i.Br., gernot.segelbacher@wildlife.uni-freiburg.de

CV voir p. 9

Ursina Wiedmer, Service de protection de la nature du Canton de Zurich, ursina.wiedmer@bd.zh.ch

Ursina Wiedmer a étudié la biologie à l'Université de Zurich. Au début des années 1990, elle a collaboré comme indépendante au concept de protection de la nature pour le Canton de Zurich. Elle travaille depuis de nombreuses années au Service de la protection de la nature du Canton de Zurich, d'abord comme gestionnaire de terrain, puis en tant que responsable de projet. Depuis 2006 elle est directrice adjointe et depuis 2013 directrice de service. Le Service de protection de la nature, qui fait partie de l'administration, se trouve à l'interface entre expertise/science et politique/société.

BILAN ET PERSPECTIVE

Bertrand Von Arx

Direction générale de l'agriculture et de la nature du Ct. Genève, bertrand.vonarx@etat.ge.ch

Né à Genève, Bertrand Von Arx est un botaniste helvético-canadien. Il est directeur de la biodiversité à la Direction générale de la nature et du paysage (DGNP) de l'Etat de Genève, conservateur cantonal de la nature et du paysage, et président de la la Conférence des délégués à la protection de la nature et du paysage (CDPNP). A ce titre, il lui tient à cœur de renforcer les synergies entre les cantons tout en mettant en valeur la diversité des points de vue et la grande palette de compétences et d'expériences des membres. Cette coordination inter-cantonale, mais aussi le renforcement de la collaboration avec l'OFEV font partie des priorités.